

La Haye, le 7 Décembre 2020

Votre excellence,

J'ai l'honneur de vous écrire au nom de la Coalition pour la Cour pénale internationale (la Coalition)- un réseau mondial d'organisations de la société civile travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; veiller à ce que la Cour soit juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle; et promulguer des lois nationales qui rendront de la justice aux victimes des crimes du Statut de Rome.

Nous envoyons cette lettre à l'occasion de la 19^e session de l'Assemblée des États Parties (AEP) au Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui se tiendra du 14 au 16 décembre 2020 à La Haye, et provisoirement du 17 au 23 Décembre à New York.

Depuis son adoption en 1998, le Statut de Rome a promis de fournir un recours à la justice pour les victimes et de mettre un terme à l'impunité des auteurs de crimes qui choquent la conscience de l'humanité. Pourtant, cette promesse est de plus en plus menacée par un climat global caractérisé par un recul de l'engagement multilatéral et une montée d'une vague d'hostilité, de discrimination, et de répression dans le monde entier. Les attaques contre la CPI et ses responsables doivent être contestées avec fermeté par les États Parties au Statut de Rome afin de faire respecter l'état de droit mondial et d'éviter que le système du Statut de Rome et son soutien dans le monde entier ne soient ébranlés.

Alors que cette session sera de nature unique en raison des défis posés par la pandémie de la Covid-19, la session annuelle de l'AEP présente une opportunité cruciale de réaffirmer l'engagement collectif de la communauté internationale en faveur des droits humains, de la responsabilisation et de la primauté de l'Etat de droit, et de faire progresser les efforts visant à renforcer la Cour et le système du Statut de Rome, à travers le processus décisionnel de l'Assemblée.

Nous vous appelons, ainsi que votre gouvernement à exprimer votre engagement politique ferme et continu vis-à-vis le Statut de Rome et la CPI en assurant la participation à la 19^e session de l'ASP au plus haut niveau possible, y compris par des déclarations vidéo de haut niveau au Débat Général.

Excellence, reconnaissant les menaces et les défis graves auxquels fait face le système de justice internationale, nous croyons qu'il est essentiel que les responsables des États Parties représentant toutes les régions et les principaux systèmes juridiques du monde saisissent toutes les occasions possibles, comme lors du **débat général, des négociations sur les résolutions et d'autres moments opportuns, y compris dans les stratégies de communications** que vous mettrez en place autour de la session, pour réaffirmer, entre autres :

- **L'engagement** inconditionnel envers la CPI, pierre angulaire de la lutte contre l'impunité et élément essentiel d'un ordre international fondé sur le respect de règles;

- L'engagement à travailler ensemble en tant qu'États parties pour **s'opposer aux efforts visant à ébranler le travail et l'indépendance de la Cour**, et en particulier à condamner et répondre fermement aux mesures prises à l'encontre de la CPI, de ses fonctionnaires et de ceux qui coopèrent avec elle;
- L'engagement à préserver **l'intégrité du Statut de Rome** et de ses principes fondamentaux;
- L'opportunité offerte par **le processus d'examen en cours de la CPI** de rassembler les États, le personnel de la Cour, les experts et la société civile dans un effort commun visant à renforcer le travail de la Cour et à lui permettre d'exercer pleinement son mandat au cours des prochaines années;
- L'engagement à défendre **l'indépendance des juges et du procureur** de la CPI;
- L'engagement à assurer un processus d'élection du **prochain Procureur de la CPI** qui soit proactif, juste, éclairé et transparent, ainsi que l'engagement à élire les candidats les plus qualifiés aux **élections judiciaires** de 2020;
- L'engagement en faveur d'une **coopération solide**, notamment par le biais d'efforts accrus pour exécuter les mandats d'arrêt, la conclusion **d'accords de coopération volontaires** avec la CPI et la ratification de **l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC)**;
- L'engagement à promouvoir et réaliser **l'universalité du Statut de Rome**, ainsi que de sa **mise en œuvre complète et effective** dans les juridictions nationales;
- L'engagement à respecter les obligations de **complémentarité** et à renforcer les capacités des systèmes juridiques nationaux;
- **L'engagement financier** des gouvernements envers la CPI afin de lui permettre d'exécuter efficacement le mandat qu'ils lui ont confié, sans restrictions politiques ou arbitraires de son budget annuel;
- La **centralité des victimes - y compris leur participation significative** au système du Statut de Rome et **le droit à un recours effectif et à recevoir réparation**;
- Le rôle crucial des organisations de la société civile et **des défenseurs des droits humains** qui luttent pour que justice soit rendue aux victimes dans le monde entier et qui travaillent avec la Cour, et l'engagement à soutenir, défendre et protéger les défenseurs des droits humains, leurs familles et leur travail;
- L'engagement à reconnaître que le système de justice du Statut de Rome est essentiel pour renforcer la responsabilité aux niveaux international et national en ce qui concerne la **violence sexuelle et basée sur le genre et la violence contre les enfants** en tant que crimes graves, y compris des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de génocide;
- L'appui total à **la sensibilisation et à la communication au public** et leur importance cruciale pour rehausser le profil de la Cour, créer un environnement propice au travail de la CPI et gérer les attentes;
- Le rôle fondamental du système du Statut de Rome dans la **prévention des conflits et la consolidation de la paix durable**, dans la mise en œuvre de l'objectif 16 des ODD, dans la promotion du rôle indispensable des femmes dans les processus internationaux de paix et de justice, et dans la mise en œuvre de la responsabilité de protéger les populations contre les atrocités criminelles.

Excellence, le droit international et le multilatéralisme font face à des défis sans précédents. Un grand nombre des avancements de la justice internationale au cours des deux dernières décennies sont en effet remarquables. Cependant, la justice ne sera rendue aux générations futures que si les réussites monumentales que sont le Statut de Rome et la Cour pénale internationale sont protégées et renforcées.

Cordialement,



Melinda Reed

Coordinatrice intérimaire
Coalition pour la Cour Pénale Internationale